

✿ MAIRIE D'USSY SUR MARNE ✿

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE MEAUX
CANTON DE LA FERTE-SOUS-JOUARRE

ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT du 4 JUILLET 2025 n° 2025/46 (annule et remplace l'arrêté n° 2025/40)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de travaux présentée par Madame KANOUTE Fatou, SAUR Secteur du Val d'Europe - 43 rue de l'Abyrne - 77700 Magny-le-Hongre,

Considérant qu'il y a lieu dans un but de sécurité publique de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue de Lizy, D21P, 77260 Ussy sur Marne, à l'occasion des travaux de réalisation d'un branchement AEP, au niveau du 31A rue de Lizy - 77260 Ussy sur Marne,

Le Maire de la commune d'Ussy sur Marne

ARRETE

Article 1 : Empiètement sur la chaussée et mise en place d'une circulation alternée par feux tricolores, durant la période des travaux, au niveau du 31A rue de Lizy à USSY SUR MARNE (RD21P), avec protection par panneaux de chantier, posés par l'entreprise SAUR, à partir du lundi 28 JUILLET 2025 et pour une durée de 20 jours.

Article 2 : La signalisation et l'information préalable auprès des riverains des contraintes de circulation et de stationnement liées aux travaux seront à la charge du pétitionnaire.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise :

- au pétitionnaire,
- à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Ferté-sous-Jouarre,
- à l'Agence Routière Départementale de CHAILLY EN BRIE.

